

**Association canadienne des enseignantes et des enseignants retraités**

**Canadian Association of Retired Teachers**

Brian Day - Le procès continue

Nous sommes le 15 mai 2019 et Twitter est en flammes. De nombreux tweets s’inquiètent lorsque le premier ministre, Doug Ford, annonce de nouvelles réductions dans le secteur de la santé publique, laissant présager une privatisation des services de santé. Les autres sont tout aussi inquiets que le premier ministre Jason Kenney, en Alberta, réduise ce qui est déjà l’un des taux d’imposition des sociétés les plus bas au pays - les revenus des provinces ne devraient-ils pas être remplacés par des réductions similaires de la prestation des soins de santé et une éventuelle privatisation ?

Il est vrai que dans notre pays, plus que jamais ces dernières années, la privatisation s’est introduite dans le système de santé : en 2017, « 88 cliniques privées à travers le Canada facturaient illégalement des patients » ; en Ontario et en Alberta, les menaces existentielles de la privatisation pour réduire les coûts des soins de santé ; en Saskatchewan et au Manitoba, des centres d’imagerie diagnostique à but lucratif ; encore en Saskatchewan, mais aussi au Nouveau-Brunswick, des centres de collecte de plasma à but lucratif ; au Québec, facturation supplémentaire des gouttes oculaires, des DIU, des instruments de coloscopie et des médicaments ; dans les grandes villes canadiennes, des cliniques médicales spécialisées ; en Colombie-Britannique, le Dr Brian Day a mené une bataille juridique pendant une décennie contre la prestation de soins de santé à payeur unique et financée par des fonds publics au Canada.

C’est ce dernier cas, la poursuite en Colombie-Britannique, considérée comme l’un des cas constitutionnels la plus importante de l’histoire du Canada, qui représente la plus grande menace pour notre système de santé publique actuel. Si Day gagne, la voie sera pavée vers un système où les patients fortunés pourront passer au premier plan en payant pour des services médicaux, où des régimes privés d’assurance maladie peuvent être proposés aux employés, où certains Canadiens attendre plus longtemps pour des services, payer de leur poche ou être incapables de payer les soins de santé. Un tel système enfreint la Loi canadienne sur la santé, qui garantit l’accès aux services de médecin et d’hôpital, quelle que soit sa capacité de payer.

En avril 2018, le gouvernement fédéral a retenu 15,9 millions de dollars en paiements de transfert en matière de santé à la Colombie-Britannique en raison de la facturation supplémentaire imputée aux cliniques privées de la province, y compris la clinique Dr Day’s Cambie. Le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique a ensuite annoncé que pour empêcher toute réduction future du transfert, le gouvernement provincial commencerait à appliquer les dispositions de la loi Medicare Protection Act, adoptée en octobre de la même année, mais qui n’a pas été appliquée par le gouvernement précédent.

Le Dr Day a immédiatement déposé une injonction contre une telle action et, le 23 novembre 2018, la juge Janet Winteringham de la Cour suprême a empêché la province d’appliquer les dispositions de la loi jusqu’au premier juin ou « une nouvelle ordonnance de la cour en attendant la décision finale des questions constitutionnelles soulevées », par le procès sur les restrictions imposées à l’accès aux soins privés. »Le 24 janvier 2019, la juge Mary Newbury de la Cour d’appel de la Colombie-Britannique a rejeté une demande d’appel de la province, déclarant qu’il était temps que l’avocat et les parties « se concentrent sur l’achèvement du le procès. »Ces deux jugements ont été remportés par le Dr Brian Day et les plaignants qui soutiennent que la fermeture des cliniques privées « priverait l’individu du droit de protéger son corps (articles 7 et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés).

La Coalition canadienne de la santé affirme que “cette affaire est une affaire de profit : profit pour les médecins, profit pour les cliniques privées et profit pour les compagnies d’assurance”.

Bob Hepburn, chroniqueur du Toronto Star, a rapporté le 9 janvier dernier que “les principaux intérêts financiers de Toronto soutiennent discrètement [le] procès controversé... renforcer le trésor de guerre de 8 millions de dollars pour aider à financer les procès de Day” et ouvrir la voie à une privatisation accrue des soins de santé.

Le long procès au cœur de la bataille menée par le Dr Brian Day pour un système de santé à deux vitesses a parfois été assailli par des retards répétés, des arguments fastidieux et âpres et d’innombrables disputes en matière de preuves - le juge John Steeves a fait au moins 45 décisions formelles et au moins cinq voyages à la table haute. Les deux parties ont de nombreux témoins qui ont tous besoin de temps pour être interrogés et contre-interrogés.

Le lundi 13 mai 2019, après des mois de témoignage de la part de M. Day, la Défense a pu commencer à présenter ses témoins. Le premier témoin était Marie-Claude Prémont, professeure de droit réputée à l’École nationale d’administration publique. Elle devait présenter des éléments de preuve sur la façon dont Chaoulli c. Québec, une décision d’un tribunal québécois qui restreint l’assurance maladie, a rendu plus difficile pour les patients de cette province d’obtenir les soins dont ils ont besoin. Un porte-parole de la BC Health Coalition, un intervenant dans l’affaire, a déclaré : “Les témoignages de Prémont sont essentiels pour que la cour puisse entendre, car les changements à apporter à notre système de santé que Day cherche à obtenir vont bien au-delà de l’affaire Chaoulli. Day souhaite modifier les règles afin que tout médecin puisse facturer aux patients des montants illimités pour toutes les procédures et tous les services, et mettre en place un système de soins et d’assurance privés parallèles à l’américaine”.

Le 21 juin, le deuxième témoin de la Défense, le professeur David Himmelstein, expert du secteur de l’assurance maladie privée aux États-Unis et de sa comparaison avec le Canada, sera à la barre.

Tandis que les Albertains se rendaient aux urnes en avril, Médecins canadiens pour Medicare déclarait : “Le résultat de l’essai pourrait avoir des conséquences pour l’ensemble du Canada, y compris l’Alberta. Si la cour déclare que la loi de la Colombie-Britannique sur les soins de santé est inconstitutionnelle, des parties de la Loi canadienne sur la santé deviendraient inapplicables, ce qui affecterait toutes les autres provinces. ”

 “Cambie Case (ongoing) CHC (<http://www.healthcoalition.ca/ttols> and resources/)

 Hepburn, Bob. “The secret Moves to Increase Private Health Care”. Toronto Star. 2019.01.09.

 Kane, Laura. “Private medical clinics win injunction against BC law that banned them” Canadian Press. *Nanaimo News*. 2018.11.23

 http://www.canadiandoctorsformedicare.ca/Commentary/kenney-s-platform-puts-private-profits-over-public-interest.html